Nations Unies S/PRST/2014/26



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 décembre 2014
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7341e séance, le 15 décembre 2014, la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle combien le peuple du Soudan du Sud était plein d'espoir et d'optimisme au moment de la création de la République du Soudan du Sud en juillet 2011, à la perspective de voir la guerre civile qui durait depuis des décennies prendre fin. Un an après le déclenchement du conflit actuel, il est profondément déçu de constater que ces aspirations ne se sont pas concrétisées et que, par leurs actions, ses dirigeants ont suscité davantage encore de luttes et de divisions.

Le Conseil de sécurité rappelle, avec une profonde inquiétude, l'intensification du différend politique au sein du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) qui a débouché le 15 décembre 2013 sur le conflit actuel et les violences résultant de l'attitude des chefs politiques et militaires du pays, qui ont plongé depuis un an cette jeune nation dans une situation politique, sécuritaire et humanitaire catastrophique.

Le Conseil de sécurité condamne à nouveau fermement les graves violations des droits de l'homme qui, en à peine 12 mois, ont provoqué la mort de dizaines de milliers de civils et le déplacement de près de 2 millions de personnes, ainsi que les agressions contre les soldats de la paix des Nations Unies et le personnel humanitaire, dont certains ont parfois trouvé la mort. Il considère à cet égard que les événements tragiques que vit le Soudan du Sud sont pleinement imputables à ses dirigeants, au pouvoir et dans l'opposition, et attend du Président Salva Kiir Mayardit et de l'ex-Vice-Président Riek Machar Teny qu'ils acceptent de faire les compromis nécessaires pour parvenir à la paix.

Le Conseil de sécurité remercie l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) d'avoir dirigé les efforts de médiation de la crise ainsi que l'Union africaine de ses initiatives, notamment la création d'un mécanisme visant à tenir les coupables responsables de leurs actes et à assurer la réconciliation par l'intermédiaire de sa commission d'enquête, la communauté internationale de l'assistance humanitaire considérable offerte en 2014 afin de contribuer à éviter les conséquences du conflit, et notamment la famine, et les voisins du Soudan du Sud d'avoir accueilli près de 500 000 réfugiés en provenance de ce pays.

14-67299 (F) 161214 161214





Le Conseil de sécurité exprime à nouveau sa profonde reconnaissance au personnel de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) comme aux membres des contingents militaires et de police fournis par les pays contributeurs pour l'action courageuse qu'ils mènent afin de protéger des dizaines de milliers de civils exposés à la violence physique et de stabiliser la situation en matière de sécurité, et rend hommage à la mémoire des soldats de la paix qui ont tragiquement perdu la vie dans cette entreprise, et exprime ses condoléances à leur famille.

Le Conseil de sécurité se déclare profondément préoccupé par le fait que le non-respect persistant de l'Accord de cessation des hostilités du 23 janvier 2014 et de l'Accord de règlement de la crise au Soudan du Sud du 9 mai 2014 ainsi que l'absence d'un accord de paix crédible se traduisent par la persistance des risques de famine, de désintégration de l'État et de régionalisation du conflit.

À cet égard, le Conseil de sécurité exige de façon pressante du Président Salva Kiir Mayardit, de l'ex-Vice-Président Riek Machar Teny et de toutes les parties qu'ils s'abstiennent de toute nouvelle violence, appliquent l'Accord de règlement de la crise signé le 9 mai 2014 par la République du Soudan du Sud et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (dans l'opposition), participent pleinement et sans exclusive aux pourparlers de paix qui se déroulent à Addis-Abeba, respectent l'engagement à mettre en place un gouvernement d'union nationale de transition et autorisent et facilitent pleinement l'accès du personnel, du matériel et des fournitures humanitaires en toute sécurité et sans entrave à tous ceux qui en ont besoin, conformément aux dispositions applicables du droit international et aux principes directeurs des Nations Unies régissant l'assistance humanitaire, de façon à pouvoir acheminer l'assistance en temps voulu.

Le Conseil de sécurité réaffirme son intention de commencer l'étude, en consultation avec les partenaires concernés, notamment l'IGAD et l'Union africaine, de toutes les mesures appropriées, y compris des sanctions ciblées, qui pourraient être prises à l'encontre de ceux qui entravent le processus de paix. Il insiste sur le fait qu'il importe de lutter contre l'impunité et de tenir les auteurs de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire responsables de leurs actes ainsi que de continuer à apporter à la population du Soudan du Sud une assistance humanitaire d'importance vitale et d'autres secours humanitaires. »